

Haro sur la revue Renaissance catholique



Article rédigé par *Renaissance catholique*, le 03 mars 2021

Source [Renaissance catholique] En ce mercredi 24 février Jean-Pierre Maugendre a été mis en examen, comme directeur de publication du site internet *Renaissance catholique*, par le juge d'instruction pour « provocation à la discrimination à l'égard d'un groupe de personnes à raison de leur orientation sexuelle ». Ceci fait suite à une plainte, avec constitution de partie civile, déposée par l'association *Stop homophobie* le 30 juillet dernier.

Il est reproché à *Renaissance catholique* d'avoir publié sur son site, le 13 juin 2019, un article intitulé : [*L'Eglise du Dieu vivant : la colonne et l'appui de la vérité*](#) (1 Tim 3 ,15) tenant « notamment les propos suivants : « *Les autorités civiles ne doivent pas établir d'unions civiles ou légales entre deux personnes du même sexe, qui clairement imitent l'union du mariage, même si de telles unions ne reçoivent pas le nom de mariage, puisque de telles unions encourageraient le péché grave pour les personnes concernées et seraient cause d'un grave scandale pour d'autres (cf. Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Considérations à propos des projets de reconnaissance juridique des unions entre personnes homosexuelles, 3 juin 2003)* ».

Le texte incriminé était signé des cardinaux Burke, patron de l'Ordre de Malte, Pujats, archevêque émérite de Riga, et des évêques Peta, archevêque de Sainte-Marie en Astana, Lenga, archevêque émérite de Karaganda et Schneider évêque auxiliaire de Sainte-Marie en Astana. L'association *Stop homophobie* fait partie de cette constellation d'associations dont la vocation est d'assurer « *la veille en temps réel sur les réseaux sociaux et internet* » et de lutter « *contre les discriminations liées au sexe, au genre ou à l'orientation sexuelle* ». Elle intervient en milieu scolaire et professionnel sur ces problématiques et mène des actions judiciaires. Cette association est largement subventionnée par la puissance publique, en particulier la région Ile-de-France dirigée par l'élue ex-LR Valérie Pécresse. Le site de la région Ile de France, sous le titre, « *La lutte contre l'homophobie, une priorité pour la Région solidaire* » mentionne *Stop homophobie* parmi les associations bénéficiant régulièrement de fonds publics – 1,1 millions d'Euros entre 2016 et 2020 pour 71 associations-.

Notre avocat sera maître Jérôme Triomphe, bien connu des défenseurs de la vie humaine innocente. Nous espérons vivement qu'au-delà de la mise en cause de notre modeste association de nombreux catholiques :

laïcs, prêtres et évêques comprendront que ce procès sera, en fait, celui de la liberté de l'Eglise à proclamer son enseignement moral, à la lumière de l'Evangile et à rappeler ses exigences, dans une société sécularisée.

Avec l'aide de Dieu nous ne nous déroberons pas ! En ce temps de carême nous confions cette intention à la prière de nos amis, connus ou inconnus. Nous savons que demain, malgré le triomphe apparent des méchants, brillera sur ceux qui se tiennent au pied de la croix la lumière de Pâques.